

Montpellier, jeudi 28 décembre 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Sécurité publique

Interdiction temporaire de vente de carburant dans tout récipient transportable et de bouteille de gaz



Pour garantir le bon déroulement des festivités du 31 décembre 2017, la préfecture de l'Hérault met en place un dispositif de sécurité adapté à l'événement **interdisant la vente de carburant dans tout récipient transportable, ainsi que la vente de bouteille de gaz.**

Ces dispositions prennent effet **à compter du samedi 30 décembre 2017 (0 heure) jusqu'au lundi 1^{er} janvier 2018 (24 heures)** conformément à l'arrêté pris par le préfet de l'Hérault ce jour.